

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER JUNIOR (J16 ET J18), SÉNIOR, MASTER ET PARA-AVIRON



VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 MAI 2019

DIEPPE

1. CALENDRIER

Championnat de France d'aviron de mer J18 et sénior - engagements libres

• Lundi	29 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
• Mardi	14 mai	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
• Jeudi	16 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
• Vendredi	24 mai	09h00	confirmation des engagements
		10h00	réunion d'information (obligatoire pour les délégués et équipiers référents)

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON - distance de course : 6 km			MASTER - distance de course : 6 km		
1	SM2x PR3	1 rameur handi et 1 rameur valide en couple, dont 1 femme	11	M40F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
SÉNIOR - distance de course : 6 km			12	M40F2x	2 rameuses en couple
2	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	13	M40F1x	1 rameuse en couple
3	SF4x+	4 rameuses en couple avec barreur	14	M40H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
4	SF4+	4 rameuses en pointe avec barreur	15	M40H2x	2 rameurs en couple
5	SF2x	2 rameuses en couple	16	M40H1x	1 rameur en couple
6	SF1x	1 rameuse en couple	J18 - distance de course : 6 km		
7	SH4x+	4 rameurs en couple avec barreur	17	J18F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
8	SH4+	4 rameurs en pointe avec barreur	18	J18H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
9	SH2x	2 rameurs en couple	19	J18M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
10	SH1x	1 rameur en couple	J16 - distance de course : 6 km		
			20	J16F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
			21	J16H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
			22	J16M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameurs masters doivent avoir 40 ans ou plus dans l'année en cours.

Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

Le numéro d'identification national des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'intranet fédéral.

Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Des manches qualificatives et des finales de classement pourront être organisées à partir du vendredi en fonction du nombre d'engagés.

Les épreuves J16 et J18 sont disputées au cours d'une même course. Les barreurs des coques J16 doivent porter une chasuble.

Les épreuves sénior et master sont disputées au cours d'une même course. Les barreurs des coques masters doivent porter une chasuble.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

En particulier, les finales pourraient se dérouler le dimanche en cas d'intempéries le samedi.

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique Dieppois – 2, Sente Beaudoin, Puits, 76370 Dieppe – Tél. 06 45 06 71 92 – C76004@ffaviron.fr – cndieppe@gmail.com

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

Système de qualification

pour tous les partants	Séries qualificatives avec classement au temps 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D 2 demi-finales E/F etc.	<ul style="list-style-type: none"> les 12 meilleurs temps des séries en demi-finales A/B, les 12 suivants (de 13 à 24) en demi-finales C/D, les 12 suivants (de 25 à 36) en demi-finales E/F, etc. les 3 premiers en finale A, les autres en B les 3 premiers en finale C, les autres en D les 3 premiers en finale E, les autres en F etc.
------------------------	--	--

Système de x partants

Séries	Demi-finales	Finales	
S1	DF A/B1	1 1T-S	1-DF A/B1
		2 4T-S	1-DF A/B2
		3 5T-S	2-DF A/B1
		4 8T-S	2-DF A/B2
		5 9T-S	3-DF A/B1
		6 12T-S	3-DF A/B2
S2	DF A/B2	1 2T-S	4-DF A/B1
		2 3T-S	4-DF A/B2
		3 6T-S	5-DF A/B1
		4 7T-S	5-DF A/B2
		5 10T-S	6-DF A/B1
		6 11T-S	6-DF A/B2
S3	DF C/D1	1 13T-S	1-DF C/D1
		2 16T-S	1-DF C/D2
		3 17T-S	2-DF C/D1
		4 20T-S	2-DF C/D2
		5 21T-S	3-DF C/D1
		6 24T-S	3-DF C/D2
S4	DF C/D2	1 14T-S	4-DF C/D1
		2 15T-S	4-DF C/D2
		3 18T-S	5-DF C/D1
		4 19T-S	5-DF C/D2
		5 22T-S	6-DF C/D1
		6 23T-S	6-DF C/D2

Séries	Demi-finales	Finales	
S5	DF E/F1	1 25T-S	1-DF E/F1
		2 28T-S	1-DF E/F2
		3 28T-S	2-DF E/F1
		4 32T-S	2-DF E/F2
		5 32T-S	3-DF E/F1
		6 36T-S	3-DF E/F2
S6	DF E/F2	1 26T-S	4-DF E/F1
		2 27T-S	4-DF E/F2
		3 30T-S	5-DF E/F1
		4 31T-S	5-DF E/F2
		5 34T-S	6-DF E/F1
		6 35T-S	6-DF E/F2
etc.	etc.	etc.	

Remarques:

Finale B à partir de 8 partants
Finale C à partir de 14 partants
Finale D à partir de 20 partants
Finale E à partir de 26 partants
Finale F à partir de 32 partants
etc.

En cas d'ex aequo dans le classement au temps des séries, le rang des équipages concernés sera établi à partir du rang de leur club dans le classement Jeune à l'issue des championnats interrégionaux.

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER

Système de qualification

- Engagements libres

de 1 à 20 partants	1 finale directe	• finale A directe
de 21 à 30 partants	1 série qualificative	• les 15 premiers en finale A, les autres en finale B
de 31 à 40 partants	2 séries qualificatives	• les 10 premiers de chaque série en finale A, les autres en finale B
plus de 40 partants	2 séries qualificatives	• les 12 premiers de chaque série en finale A, les autres en finale B

Rappel:

Les épreuves J16 et J18 se déroulent au sein de la même course. Le classement des séries permettant d'accéder aux finales A et B est un classement général, commun aux J16 et aux J18..

Les épreuves sénior et master se déroulent au sein de la même course. Le classement des séries permettant d'accéder aux finales A et B est un classement général commun aux séniors et aux masters.

Le classement mer des clubs est établi à partir des points de classement cumulés sur les régates labellisées et sur le Championnat de France d'Aviron de mer, selon les modalités ci-après. Les points sont calculés après chaque épreuve de chaque régate, arrondis au centième de point, puis cumulés

Afin de tenir compte des différences de participation, une pondération est appliquée pour l'attribution des points sur le principe suivant :

- moins de 4 partants : 25 % des points sont attribués,
- de 4 à 6 partants : 50 % des points sont attribués,
- de 7 à 10 partants : 75 % des points sont attribués,
- à partir de 11 partants : 100 % des points sont attribués.

Points de classement aux régates labellisées

Principes de classement pour les clubs :

- cumul des points obtenus sur les 4 régates labellisées apportant le plus de points au club,
- les clubs peuvent participer en équipage homogène de club et/ou en mixte de clubs,
- les points apportés par des équipages mixtes de club sont répartis, au prorata, entre les différents clubs constituant l'équipage.
- cumul de points limité à 2 équipages par club et par épreuve (en cas de participation de plusieurs bateaux d'un même club dans une épreuve, dont certains en mixte de clubs, ce sont les deux équipages, y compris mixte, rapportant le plus de points au club dans cette épreuve qui sont pris en compte)

Place	Points attribués			
	Solo	Double	Quatre senior	Quatre J16 et J18
1	20	30	45	60
2	16	24	36	48
3	12	18	27	36
4	9	13,5	20	27
5	6	9	13,5	18
6	4	6	9	12
7	1	1,5	2,25	3
8	1	1,5	2,25	3
9	1	1,5	2,25	3
10	1	1,5	2,25	3
11 et plus	0	0	0	0

Points de classement aux Championnats de France d'aviron de mer

À l'issue du championnat de France d'aviron de mer, les points sont attribués selon le barème suivant :

Place	Points attribués			
	Solo	Double	Quatre senior	Quatre J16 et J18
1	50	75	112,5	150
2	42	63	94,5	126
3	36	54	81	108
4	30	45	67,5	90
5	26	39	58,5	78
6	22	33	49,5	66
7	18	27	40,5	54
8	14	22,5	33,8	45
9	12	18	27	36
10	10	15	22,5	30
11	9	13,5	20,3	27
12	8	12	18	24
13	7	10,5	15,8	21
14	6	9	13,5	18
15	5	7,5	11,3	15
16	4	6	9	12
17	3	4,5	6,8	9
18	2	3	4,5	6
19	1	1,5	2,3	3
20 et plus	1	1,5	2,3	3

Les épreuves senior et master se déroulent au sein de la même course. À l'issue de cette course, un classement scratch est réalisé. Les points obtenus pour le classement des clubs sont issus de ce classement scratch incluant les équipages sénior et master. Le classement obtenu par les équipages master au championnat de France master n'apporte pas de points au classement des clubs.

À l'inverse, les équipages J16 et J18 obtiennent les points obtenus dans le classement de leur épreuve.

CLASSEMENT COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS

Points obtenus par chaque équipage pour les classements par catégorie

Finale A		Finale B		Finale C		Rang	Points
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points		
1er	25	7e	14	13e	8	19e	1
2e	22	8e	13	14e	7	...	1
3e	20	9e	12	15e	6		
4e	18	10e	11	16e	5		
5e	16	11e	10	17e	4		
6e	15	12e	9	18e	3		

Points de performance

1 - Championnats de France indoor para-aviron et aviron adapté, épreuves open et sprint

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points pour les épreuves individuelles	Points pour les épreuves en équipes PR3
1	20	15
2	18	13
3	16	11
4	14	9
5	13	8
6	12	7
7	11	6
8	10	5,5
9	9	5
10	8	4,5
11	7	4
12	6	3,5
13	5	3
14	4	2,5
15	3	2
16	2	1,5
17 et après	1	1

2 - Championnats de France bateaux courts

Les points obtenus aux Championnats de France bateaux courts para-aviron par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2-			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

3 - Critérium national para-aviron et aviron adapté et Championnat de France mer

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats interrégionaux para-aviron et aviron adapté.

Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer au Championnat du Monde para-aviron ou aux Jeux Paralympiques.

Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

Points de formation

Il est attribué 25 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

Points d'encadrement

Il est attribué 10 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), l'aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron partagé (équipage mixte handicap et valide).

1. ABRÉVIATIONS

- PR1 : para-aviron (para-rowing) bras et épaules;
- PR2 : para-aviron (para-rowing) tronc et bras;
- PR3 : para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras;
- PD : handicap physique (Physical Disability);
- VI : handicap visuel (Visual Impairment);
- ID : handicap mental (Intellectual Disability).

2. CLASSIFICATIONS»

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

Para-aviron

Une session de classification a lieu 3 fois par an, la veille :

- Des Championnats de France d'aviron indoor;
- Des Championnats interrégionaux bateaux courts para-aviron et Critérium aviron adapté, dans chacune des zones;
- Du Critérium national para-aviron et aviron adapté;
- Des championnats de France d'aviron de mer.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

Aviron adapté

Envoyer une copie de l'attestation MDPH et de l'attestation de l'établissement d'accueil (IME, ESAT, foyer de vie, ...).

Pour tous renseignements et prise de rendez vous :

handicaps@ffaviron.fr ou 01 45 14 26 61

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Une sangle au niveau du tronc est obligatoire pour la sécurité pour les rameurs PR1. Cette sangle doit être fixée des deux cotés du dossier. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par la FISA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 et 4Yx/+ PR3-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés «pointe et couple».

Déficient visuel: dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI et plus de 25% de PR3-VI B3. Ils ne peuvent donc pas participer en 1x et les VI B3 ne peuvent pas participer en 2x.

Distances de courses

Tête de rivière :

- 6 000 m pour les PR3;
- 4 000 m pour les PR1, PR2 et PR3-ID;

Course en ligne : 2 000 m pour tous;

Sprints : 500 m pour tous.

Temps handicaps pour les épreuves open

Les épreuves en 1x PR1, 1x PR2 et 1x PR3 du Critérium para-aviron regroupent dans une même course des rameurs et des rameuses.

Pour compenser les différences de temps de parcours de ces deux catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps.

Les temps handicaps seront indiqués dans le programme de la compétition concernée.

5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2 000 M :

Les temps de référence servant à la qualification au championnat de France bateaux courts para-aviron et au critérium national aviron adapté sont les suivants :

• SH1x PR1 :	9'10	• SF1x PR1 :	10'07
• SH1x PR2 :	8'29	• SF1x PR2 :	9'24
• SH1x PR3 :	7'27	• SF1x PR3 :	8'03
• SH2- PR3 :	7'05	• SF2- PR3 :	7'34
• SH1x PR3-ID :	8'11	• SF1x PR3-ID :	8'51